



COMPTE-RENDU de l'AUDIENCE AVEC le DASEN

JEUDI 14 NOVEMBRE (12h30/13h30)

le 19 11 2013

**Pendant le rassemblement des collègues grévistes
devant l'Inspection Académique des P.O.**

**La plate-forme revendicative intersyndicale était :
demande d'abrogation de la réforme pour ouverture de réelles négociations**

PRÉSENTS : DASEN / 1 CGT / 1 CNT / 1 FO / 1 SUD / 1 PARENT D'ÉLÈVE CORNEILLA (école à 4 jours 1/2)

Principaux points abordés.

Une fois présentée la volonté de remontée au recteur et au ministre l'opposition à la réforme des rythmes scolaires, la demande d'abrogation du dispositif et la tenue de réelles consultations, nous avons abordé les différentes problématiques et difficultés que pose l'application de cette réforme.

1. La disparité de traitement des élèves selon les communes dans le cadre des activités proposées : type d'activités (de la garderie pure à la séance de piscine...) et financement (gratuit, mais coût partagé par la collectivité ou bien payant, directement par les familles).
2. La fatigue des élèves due à une réalité contradictoire à l'esprit même de ladite réforme: leur temps de présence « à l'école » est augmenté, parfois démesurément. La société civile ne s'adaptant pas au rythme scolaire, le temps de présence quotidien des élèves est le même qu'avant auquel s'ajoute une ½ journée. Des contraintes supplémentaires dues au type d'activité (exemple : un déplacement pour une activité implique un dépassement horaire donc un temps « contraint » qui dépasse les ¾ d'heure journalier).
3. Les difficultés d'organisation matérielle comme le partage des lieux entre éducation et temps périscolaire :
 - ⇒ la confusion générée entre lieux éducatifs et (trop souvent) récréatifs auprès des élèves, perception accentuée selon l'âge.
 - ⇒ la dégradation des conditions de travail des enseignants qui sont obligés de « laisser les lieux » (alors que le travail sur place généralement pratiqué évite des manipulations et permet un confort professionnel évident – accès au photocopieur – au réseau – etc.. - tout simplement accès à leur outil de travail).
4. L'aspect conditions de travail des personnels et la remise en cause des statuts de la fonction publique d'état, comme l'inspire les propositions ministérielles sur l'annualisation du temps de travail des remplaçants. Nous avons relié la dimension « fatigue accrue » des élèves que le DASEN mettait en avant pour évoquer la fatigue des enseignants, eux aussi confrontés à une augmentation non pas en quantité horaire stricte mais bien réelle de leur durée de travail.



5. Les difficultés d'organisation et de cohérence en terme d'emploi : l'augmentation conséquente des effectifs d'élèves concernés sur des plages horaires aussi courtes (3/4 d'heure journalière) génère des emplois très précaires, au temps très partiels : conséquence, une professionnalisation qui restera marginale, le « turn-over » des salarié-e-s important, les qualifications desdits personnels seront malheureusement peu ou prou importantes ... la qualité de ce temps péri-éducatif y fera miroir.



6. L'intervention du parent de Corneilla a remis en contentement général des de la qualité commune, les

d'élève élu au conseil d'école perspective le soi-disant partenaires ; en effet, au-delà d'investissement de la effets pervers et les

- mécontentements (principalement la fatigue des enfants) font apparaître qu'à ce jour nombreux parents d'élèves (et enseignants ?) reporteraient leur choix sur un retour à l'organisation de la semaine sur 4 jours. Ce parent a développé sur des points très pratiques côté parents d'élèves.

7. Il semble que certaines pressions aient pu être ressenties par des collègues sous forme d'un rappel de l'administration à un éventuel « droit de réserve » concernant les motions proposées (et adoptées) en conseils d'écoles. Nous avons informé que si ces pressions étaient fondées, ce type de posture répressive qu'aucune réglementation ne vient étayer, étaient illégales; les conseils d'écoles sont et doivent rester un espace démocratique de la vie éducative.

Interventions/réponses du DASEN des P.O. :

La loi reste votée en l'état, et il se doit d'organiser les services de l'éducation pour 2013/2014 dès maintenant ...

Il intervient auprès des municipalités qui proposent des modalités d'organisation en respectant quelques principes de bases :

- L'intérêt des élèves (obligation départementale d'une plage horaire de 3 heures le matin) passera avant tout.
- Refus de sortie scolaire à 17 heures (ne pas augmenter le temps méridien... pour les enseignants).

Il lui semble important et pertinent de se pencher particulièrement sur ce phénomène d'accumulation de fatigue des élèves qui lui semble inquiétant.

L'aspect du « partage » des locaux semble bien poser de sérieux problèmes d'organisation, par exemple sur Perpignan dans le cadre de l'UNSS et il comprend les réticences des enseignants.

L'harmonisation entre écoles d'un même intercommunalité restera indispensable.

éducation
Sud66

03 IMPASSE SAN GIL 66000 PERPIGNAN
TEL : 0684890117
EMAIL : sudeducation.66@laposte.net
SITE WEB: <http://www.sudeducation66.org/>